

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM028/2025

Acte publié le

- 5 MARS 2025

**OBJET :** Règlementation de la circulation et du stationnement  
Réfection tranchées  
Route de Bordeaux (RD489)

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>e</sup> partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

**VU** la dernière demande de la société MGB en date du 3 mars 2025 ;

**VU** l'avis favorable du Département en date du 4 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection des tranchées sur le trottoir le long de la RD 489 entre le n° 3 de la route de Bordeaux et le rond-point du Tupinier vont être entrepris ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur en cause est en agglomération ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1 :** Entre le jeudi 13 mars et le lundi 17 mars 2025, de 9 h 00 à 17 h 00, pour une durée d'une demi-journée, la chaussée sera réduite route de Bordeaux (RD489) entre le n° 3 et le rond-point du Tupinier.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera régulée avec alternat par feux et limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le service environnement de la CCVL,
- le service voirie sud du Département,
- la société MGB.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 4 mars 2025

Bernard ROMIER, Maire

